



*Cette édition de la Newsletter sur la coopération mondiale poursuit son tour d'horizon des activités des organisations régionales affiliées au CIAS. Cette fois-ci, nous présentons des documents issus de la conférence régionale dont le thème était « Promouvoir la dignité et la valeur des personnes » et qui a été organisée par la région Moyen-Orient et Afrique de l'Est du CIAS, en coopération avec la Fondation Friedrich Ebert à Rabat au Maroc. La conférence avait lieu dans le cadre des préparatifs précédant la Conférence mondiale conjointe sur le travail social, l'éducation et le développement social, la même thématique qui nous avait réunis en juin 2016 à Séoul. Les articles sélectionnés pour cette édition couvrent les principales caractéristiques du discours sur la dignité et les politiques envisageables dans le contexte de la région. Tout en faisant référence à des événements politiques récents, les auteurs abordent aussi le rôle de la jeunesse dans la région, en insistant sur la nécessité d'un développement plus inclusif et en répondant aux préoccupations des jeunes*

Le Rédacteur

ZOOM

Dignité de l'homme et valeur de chaque homme

2

La dignité grâce à la protection sociale dans la région MENA

4

## Dignité de l'homme et valeur de chaque homme : quelles conséquences pour le Maroc aujourd'hui ?

Par Driss GUERRAOU

Le thème de la dignité apparaît abstrait de l'extérieur mais il est à vrai dire au cœur de ce que devrait être la préoccupation centrale des politiques publiques et pas seulement dans notre pays, le Maroc, dans la mesure où il joue un rôle décisif dans l'agenda de toutes les organisations régionales et internationales qui s'intéressent à la condition humaine. Ce thème a une pertinence directe pour le développement mondial du XXI<sup>e</sup> siècle.

Aussi est-il de la plus grande importance de tenter de voir l'interaction qui existe entre ces deux notions fondamentales : la dignité et la valeur de l'homme.

En effet, la dignité est une valeur et un principe juridique, elle joue un rôle majeur dans le droit de l'égalité. La quête de la dignité est universellement acceptée, mais l'interprétation de ce que doit être une vie digne diffère selon les contextes nationaux. La dignité est respectée lorsque les personnes disposent d'un accès garanti aux droits humains fondamentaux dans le cadre des égalités d'opportunités, et lorsqu'il y a un traitement non-discriminatoire en fonction du sexe, de l'âge, du statut social, du milieu de résidence et des conditions physiques et socio-sanitaires de la personne (personnes en bonne santé, malades ou en situation de handicap). On peut également parler de dignité lorsqu'il existe dans la société un accès à l'éducation, à la formation, à l'accès au savoir et à la technologie, y compris digitale, où le droit aux services de santé et à la couverture médicale minimale est protégé. A cela, on peut rajouter un revenu minimum d'existence et la sécurité alimentaire, l'accès à un emploi décent, le logement, la culture,



**Driss Guerraoui**

Professeur à l'Université Mohammed V de Rabat,  
Secrétaire Général du Conseil Economique, Social et

les loisirs, la possibilité de vivre dans un environnement sain et de recevoir un soutien pour les familles et le vieillissement, un soutien aux personnes handicapées, une justice équitable, l'égalité des chances et de traitement, la liberté d'expression, la liberté de culte, la liberté de circulation, la participation à la vie de la communauté, la sécurité, en plus des droits aux services sociaux de base, qu'il s'agisse de l'eau potable, de l'électricité ou des transports.

En d'autres termes, le renforcement de la dignité passera par la réalisation du programme de l'après-2015 et par l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. La dignité humaine est la base des droits de l'homme, et de divers documents internationaux importants, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme, et d'autres symboles comme les Objectifs du Millénaire pour le Développement, de nombreuses déclarations relatives aux droits de l'homme, et des initiatives comme le Socle de Protection Sociale Universelle et le Programme de

développement durable représentent un pas dans la bonne direction.

Quant à la valeur de l'homme dans la société, elle passe nécessairement par trois actions concomitantes : la reconnaissance, la considération et l'implication de tous les citoyens dans la décision et dans la gestion des affaires de la cité. Aussi la démocratie, le mérite, la compétence, la responsabilisation, l'équité, la justice, l'égalité et l'inclusion sociale, socioculturelle et socioprofessionnelle en constituent-elles les critères fondamentaux.

Dans cette perspective, le Conseil Economique, Social et Environnemental du Maroc a développé une charte sociale dont la dignité et la valeur de l'homme sont au cœur ; cette approche est aujourd'hui partagée par de nombreux membres des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires à travers le monde.

En effet, dès son installation par Sa Majesté le Roi Mohammed VI le 21 février 2011, le CESE a lancé diverses activités pour élaborer une nouvelle charte sociale. Cette élaboration a été rendue possible en impliquant beaucoup des parties prenantes de tout le pays et en encourageant également les débats internes entre les membres du Conseil. C'est ainsi que près de 70 acteurs représentant toutes les composantes de notre société (Gouvernement, centrales syndicales, des associations et des organisations professionnelles, société civile et conseils consultatifs nationaux) ont été auditionnés par le Conseil. Le fruit de cette démarche participative a été l'élaboration concertée d'un rapport. Ce rapport a été adopté lors de l'Assemblée Générale de la Confédération européenne des syndicats (CES) lors de la 9<sup>e</sup> session du 29 novembre 2011. Ce rapport constitue un référentiel de droits fondamentaux exécutoires tels qu'ils sont consacrés par la nouvelle Constitution Marocaine et les traités internationaux, les

Chartes, les Pactes et les Conventions auxquels le Maroc a souscrit.

La Charte conjugue trois éléments complémentaires ; elle comprend les aspects économiques, sociaux, culturels et environnementaux, les droits humains fondamentaux étant les plus importants. Les droits sont garantis de sorte à assurer la dignité humaine, à maintenir la cohésion de la société et à promouvoir un développement humain global, complet, harmonieux et ce, sur une base durable. La deuxième partie du document explicite les objectifs opérationnels qui reflètent les principes et les droits en question, tandis que la troisième partie identifie les indicateurs nécessaires au suivi de la réalisation de ces objectifs.

Ce référentiel comporte 39 principes fondamentaux et droits garantis. Décliné en 92 objectifs opérationnels, s'appuyant sur 250 indicateurs de suivi et de progrès, la charte sociale est structurée en 6 volets complémentaires : 1/ accès aux services essentiels et bien-être social ; 2/ éducation, formation et développement culturel ; 3/ inclusion et solidarité ; 4/ dialogue social, dialogue civil et partenariats innovants ; 5/ protection de l'environnement ; 6/ gouvernance responsable, promotion des droits économiques et sociaux et de la démocratie.

Articulés sur la présentation des libertés individuelles et collectives, les cinq premiers volets constituent le socle indispensable au pacte de cohésion et de progrès social du Maroc. La sixième partie traite des processus de mise en œuvre et énumèrent leurs conditions préalables.

Il incombe aux parties liées au contrat qui sont les parties prenantes de concrétiser les accords et de réaliser les objectifs de ce cadre ; il est entendu que chaque objectif ou droit stipulé puisse être soumis à un ou plusieurs contrats. En ce sens, la Charte – un

Grand contrat social – représente le véritable ciment de la cohésion sociale et du développement humain durable, et le cadre institutionnel le plus approprié permettant de consolider le fondement national de la protection sociale universelle – le garant essentiel de la dignité et de la valeur des hommes au Maroc au XXI<sup>e</sup> siècle.

## La dignité grâce à la protection sociale dans la région MENA

Par Bachir TAMER



**Bachir Tamer**

Professeur, Université Mohammed V, Rabat, Maroc ; Président de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord du CIAS ; membre du Comité consultatif de contrôle du CIAS

### Introduction

Les bouleversements sociaux et politiques qui ont frappé les pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) ces dernières années ont révélé la nécessité d'une nouvelle analyse systématique des répercussions entraînées par les changements politiques et socio-économiques que ces pays ont connus. Orienter les nouvelles approches vers des mécanismes appropriés afin de protéger le

bien-être et la dignité des personnes pourrait engendrer des politiques plus efficaces en matière de protection sociale dans la région.

Le concept de dignité humaine a occupé une place centrale dans les slogans des révolutions arabes de 2011. Les dictionnaires de philosophie n'ont qu'une utilité limitée dans ce cas. Ainsi qu'Emmanuel Kant l'avait développé de nombreuses années auparavant, la dignité ou « la valeur intrinsèque » d'un être humain se trouve dans la pratique plutôt que dans la théorie. De manière intuitive, les individus chérissent la dignité et aspirent au respect et à la reconnaissance de leurs droits inhérents. Considérer la dignité comme un concept révèle la complexité de ce dernier et sa nature à multiples facettes où les aspects politique, culturel, philosophique, religieux et juridique sont tous présents. Il existe un grand nombre de références à ce concept dans le droit des droits de l'homme. Toutes les conventions internationales de ce domaine, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, portent sur la garantie et le respect de la dignité humaine. La Déclaration affirme : « tous les êtres humains naissent libres et demeurent égaux en dignité et en droits. »

Il est évident que la quête de la dignité a toujours été un élément indispensable du combat de l'homme pour la promotion d'un développement démocratique et de progrès socio-économiques. Les pays de la région Afrique du Nord jouent un rôle dans ce combat. Le respect de la dignité humaine à cet égard constitue le fondement des efforts menés en vue d'améliorer les résultats du développement économique et social. Ceci requiert premièrement la mise en œuvre des engagements juridiques existants et parfois la révision des constitutions. Et deuxièmement, cela requiert des programmes qui respectent la dignité de l'homme et qui en font un objectif politique crucial.

L'objectif de cet article est de dresser un bref panorama des programmes et plans de protection sociale existants --des outils importants dans la quête de la dignité.

En nous concentrant sur les systèmes de protection sociale que l'on trouve dans la région Afrique du Nord, notre objectif est de couvrir non seulement les programmes d'assurance sociale et d'aide sociale, mais aussi d'examiner la situation de certains groupes sociaux, notamment les jeunes. Cette analyse trouve ses limites dans la disponibilité de données récentes. Nous nous servons des informations contenues dans les documents fournis par la Commission économique d'Afrique des Nations Unies (1).

La protection sociale se définit différemment selon les divers universitaires et organisations internationales ; sa définition varie également selon les gouvernements, et dans notre cas, c'est surtout le contexte national qui importe. De manière générale, par protection sociale, nous entendons un système de règles, des institutions et des programmes faits pour la fourniture des services sociaux fondamentaux, à savoir les services énumérés dans l'Article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (2). Ainsi, il est possible de percevoir la protection sociale comme partie intégrante de la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Mais la protection sociale dépasse ce niveau-là. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) souligne le fait que la protection sociale contribue non seulement à la protection des groupes vulnérables de la société, mais qu'elle est aussi indispensable à la promotion des réformes destinées à la justice sociale et à la redistribution des richesses. L'initiative sur les socles de protection sociale est particulièrement prometteuse en tant que régime universel fondé sur les droits, et abordable pour la plupart des pays (3).

En Europe, les systèmes de protection sociale

prévalent avec l'avènement de l'Etat-Providence après la Seconde Guerre mondiale. Faisant partie de la périphérie coloniale, les pays d'Afrique du Nord ont commencé à mettre en œuvre des éléments de systèmes similaires, puis ont concentré leurs efforts sur des modèles adaptés à leurs pays après avoir gagné leur indépendance dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle.

Alors qu'ils font face aux terribles conséquences socio-économiques de la mondialisation « sauvage » basée sur l'ordre néolibéral, accompagnée de retombées particulièrement négatives pour les économies fragiles à la suite de la crise financière de 2008, beaucoup de pays ont dû développer des régimes de protection sociale afin de faire face à la pauvreté et à la marginalisation. Ils ont également exigé de l'ONU, notamment de l'OIT, de les aider à mettre leurs programmes de protection sociale à niveau, afin de les rendre effectifs et viables financièrement.

### **Les systèmes et les programmes de protection sociale dans les pays d'Afrique du Nord**

Les systèmes de protection sociale de la région Afrique du Nord possèdent des similitudes importantes, bien qu'héritées des différents régimes coloniaux (français pour le Maghreb, et anglais pour l'Égypte et le Soudan ; la Libye constitue une exception car elle a adopté un système de protection sociale qu'elle a elle-même élaboré). Dans ces pays, les systèmes de protection sociale sont perçus comme un axe pour des politiques qui réduisent la pauvreté et la marginalisation et génèrent des opportunités d'emplois, en plus d'être un outil créateur de solidarité entre les générations et les groupes sociaux.

En guise d'exemple, citons les stratégies de développement et les programmes de protection sociale en Tunisie et en Algérie,

l'Initiative nationale pour le développement humain au Maroc, et des programmes similaires en Egypte, les services sociaux fondamentaux en Mauritanie ou le programme de protection sociale au Soudan.

Les pays d'Afrique du Nord ont chacun adopté différents modèles de développement dans des conditions économiques différentes, ce qui implique des réactions politiques différentes. Le bouleversement de ces dernières années pendant le Printemps arabe a révélé des inégalités entre les pays et a attiré l'attention sur des différences frappantes que l'on constate au sein des pays arabes, en termes de capacités financières, humaines et techniques. Mais il existe des similitudes dans les difficultés qu'ils rencontrent. Par exemple, des taux d'analphabétisme entre 30 et 40% pour ces 10 dernières années, et un chômage général allant de 10 à 14%, ce qui reste très élevé. Le taux de chômage dans la région MENA est l'un des plus élevés au monde, surtout chez les jeunes (presque 25% contre 14% pour la moyenne mondiale). Les taux de chômage varient selon les pays, allant de 18 à 43% avec des taux relativement élevés chez les jeunes diplômés et chez les femmes. Paradoxalement, dans certains cas, le taux de chômage augmente avec le niveau d'éducation (p.ex. en Algérie et au Maroc).

### 1. Les systèmes d'assurance sociale

Les pays de la région Afrique du Nord possèdent des similitudes dans l'organisation de leurs systèmes d'assurance sociale, et beaucoup rencontrent des situations difficiles ; par exemple, les taux de couverture demeurent bas en raison du développement de l'économie informelle. La rubrique d'assurance sociale se consacre à des aspects tels que l'assurance santé, le handicap, le congé maternité et l'assurance contre les accidents et les dédommagements en cas de décès. Le revenu de retraite est également versé à ceux qui sont éligibles –

ceux qui ont payé leurs cotisations ou travaillé dans le secteur public. Les programmes d'assurance sociale sont divisés entre différents fonds afin de soutenir chacun des aspects mentionnés.

En comparant les situations de ces pays, nous nous apercevons que des pays comme le Soudan ou la Mauritanie n'ont pas les fonds suffisants ou les structures institutionnelles nécessaires pour offrir ce type d'assurance.

Plusieurs pays tentent de faire face aux lacunes existantes par une application systématique de politiques relatives à la protection et basées sur les principes de la solidarité islamique. Par exemple, en Mauritanie, l'Administration étatique de la gestion du *Zakat*, ou Fonds de solidarité, est gérée par l'Etat et se base sur les cotisations des employés, et refait la répartition à ceux qui ne font pas partie des actifs.

L'état de ces pays demeure le garant principal des systèmes d'assurance sociale, et la contribution du secteur privé reste très limitée. Les travailleurs eux-mêmes sont souvent incapables de payer leur assurance en raison de revenus moyens bas. Il convient de noter que certains groupes n'ont toujours aucun accès à ces assurances, p.ex. les ouvriers des zones rurales, les travailleurs domestiques et les étudiants.

En outre, ces pays connaissent une transition démographique qui a entraîné des changements structurels au sein des groupes de population, les segments les plus âgés étant en augmentation. A cause du vieillissement de la population et de l'étroitesse de la base économique, ces systèmes sont confrontés à une incapacité croissante à obtenir un assainissement de leurs finances. La durabilité financière à long terme de ces systèmes pose problème. Face aux besoins multiples et à l'absence de fonds, les systèmes nationaux de protection sociale

sont obligés d'introduire des transformations à fréquence régulière à leurs systèmes (comme en Algérie et en Tunisie, par exemple) ou de réformer le système de retraite (Maroc).

## 2. Les programmes contre la pauvreté et la marginalisation

Grosso modo, on peut classer ces programmes en deux groupes : le premier type est fait pour aider les groupes vulnérables et les pauvres, ainsi que les groupes des régions défavorisées. L'objectif est de renforcer les capacités pour faire face aux privations. Cela couvre les pauvres, les femmes, les enfants et les personnes à besoins spécifiques. Ce type de programme cible également les jeunes en raison du rôle central que ce groupe joue pour le futur des sociétés. Cependant, ces programmes sont en grande partie ponctuels et ne sont pas de nature régulière ou continue. Parfois ils ne couvrent pas toutes les régions du pays. Par exemple, la Mauritanie, pays souffrant très fréquemment d'insécurité alimentaire, a toujours eu une politique de soutien de l'Etat, en cas de besoin urgent.

D'autres pays de la région, comme l'Egypte ou le Maroc, utilisent eux aussi des programmes similaires qui offrent des subventions de l'Etat afin de sortir les pauvres de leur détresse, en réduisant le fardeau que constituent les prix élevés des biens essentiels. A part cela, les Ministères de l'action sociale et de l'assurance sociale, en Tunisie comme en Algérie, proposent des micro-crédits aux personnes qui veulent démarrer un projet professionnel simple. Ensemble, ces types de programme représentent toutefois un fardeau financier lourd qui pèse sur le budget national.

En ce qui concerne les groupes les plus pauvres et les groupes marginalisés, beaucoup de pays d'Afrique du Nord ont

récemment voté la législation qui bénéficie directement à ces groupes, de même que la conception de l'établissement de centres d'accueil pour administrer l'assistance publique. Récemment adoptée (2014), la Constitution égyptienne mandate également la mise en place de programmes de protection sociale publics pour les groupes de population précédemment mentionnés.

A noter également que les organisations de la société civile jouent un rôle crucial par le biais de plusieurs projets qui permettent d'aider les groupes défavorisés, notamment le développement des capacités destinées à générer des revenus. Les programmes de ces organisations apportent une formation pour développer les compétences et capacités de ces groupes et leur ouvrir des portes.

Concernant les personnes à besoins spécifiques, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie ont promulgué une législation spéciale afin de garantir des services de base aux personnes à handicap et leur ont accordé des indemnités. La législation en Egypte vise également à consacrer un certain pourcentage d'emplois (entre 1 et 7%) aux personnes handicapées.

## 3. La situation des jeunes : de nouveaux défis formidables

Le groupe de population qui comprend les moins de 25 ans compte pour plus de la moitié de la population des pays d'Afrique du Nord (selon les projections démographiques, cette proportion devrait être amenée à décliner dans la prochaine décennie, excepté pour la Mauritanie). Etant donné le paysage démographique actuel, la région est confrontée à des défis importants dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et des opportunités d'emploi.

En moyenne, les pays de la région Afrique du Nord consacrent de 20 à 30% de leur budget

étatique à l'éducation. Malgré des efforts substantiels destinés à rendre effective l'universalité de la couverture de l'éducation (85 à 95% des enfants sont inscrits), les systèmes d'éducation continuent généralement à souffrir d'inégalités, d'indignités imposées et d'un taux élevé de désistement, ce qui porte préjudice aux performances générales.

Des millions de jeunes de la région souffrent d'illettrisme ; et les taux chez les jeunes femmes des zones rurales sont particulièrement élevés, alors que les politiques d'éducation non formelle dans ce domaine sont de faible portée et d'efficacité relative.

A une époque où le nombre de diplômés des écoles et universités est en augmentation, les taux de chômage chez les jeunes continuent à grimper. Plus d'un jeune économiquement actif sur cinq est au chômage dans la région. Ceci s'explique par l'adaptation inadéquate du système aux besoins du marché du travail et par l'incapacité de l'économie à créer des emplois. Le chômage chez les jeunes touche particulièrement les femmes et les diplômés universitaires récents. Les solutions destinées à surmonter la crise du chômage chez les jeunes ne sont pas encore à la hauteur du défi. Les services de placement et l'aide institutionnelle devraient être améliorés de manière conséquente afin d'apporter des solutions efficaces à ce fléau.

Le chômage chez les jeunes et le sous-emploi sont de réels défis pour la dignité des jeunes, et le chômage à long terme est particulièrement préjudiciable. Ce problème concerne d'ailleurs la société dans son ensemble. Au lieu de tirer bénéfice du travail et des compétences de ces jeunes, les sociétés les gâchent. Les jeunes ne peuvent pas s'auto-réaliser, passent un temps disproportionné à regarder la télévision et les événements sportifs comme les matchs de football, ou à se concentrer sur les réseaux

sociaux. Globalement, beaucoup d'entre eux sont incapables de consacrer du temps à des activités productives en raison de contraintes structurelles. En conséquence, les modèles de comportement relatifs à la nouvelle culture des jeunes augmentent le fossé avec les générations plus âgées et les adultes ne parviennent pas à comprendre les valeurs et les préoccupations émergentes de la génération plus jeune. Le désespoir et le manque d'opportunités sont pour certains jeunes des éléments déclencheurs pour utiliser des drogues, stimuler leur désir d'émigrer ou, dans des cas extrêmes, aller jusqu'au suicide. Beaucoup de jeunes sont sous-employés à tel point qu'en réalité ils devraient être considérés comme étant au chômage, même si formellement ils ont un emploi (à bas salaire). Ils viennent gonfler le nombre des participants au secteur informel de l'économie.

Les récentes études sur la jeunesse qui s'intéressent à la participation de ces derniers aux mouvements de protestation sociale de la région ont montré que plusieurs jeunes rejettent la politique sous sa forme traditionnelle. Ils sont également récalcitrants à participer aux élections, préfèrent de nouvelles formes de protestation, avec un usage actif des réseaux sociaux comme méthode de mobilisation. Dans certains cas, des manifestations pacifiques ne sont pas les seuls outils auxquels ils ont recours et elles s'accompagnent d'extrémisme, parfois violent.

Les récentes expériences issues des mouvements jeunes de la région ont fait prendre conscience aux gouvernements que la stabilité des sociétés est en péril, des périls à la fois réels et potentiels, lorsque l'inclusion sociale fait défaut. Ainsi les solutions proposées et initiées dans la région ont abouti à plusieurs types de projets destinés spécifiquement à la jeunesse, avec pour objectif global de développer une politique intégrée pour la jeunesse et d'offrir les



ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre. Ces projets et programmes comportent les éléments suivants :

- Promouvoir une meilleure participation des jeunes et leur engagement dans les prises de décisions ;
- Promouvoir l'accès à des services de santé sexuelle et de santé mentale ;
- Améliorer l'accès des jeunes aux activités récréatives afin de développer la créativité par des activités sportives et culturelles diverses et variées ;
- Réduire l'impact négatif de certaines normes sociales et d'attitudes culturelles traditionnelles incompatibles avec l'esprit de leur âge. (4)

Les programmes de protection sociale des sociétés d'Afrique du Nord se distinguent de par leur contenu et de par leur portée. Ils ont émergé en réaction aux besoins existants et reflètent les valeurs et normes sociales existantes. Alors que le paysage actuel est plutôt complexe, et dans de nombreux cas compliqué, l'optimisme est toutefois permis. Beaucoup de communautés des pays MENA sont orientées vers l'avenir et font preuve de dynamisme et d'espoir. Les derniers événements et les mouvements de protestations comme le Printemps arabe sont un argument de poids en faveur d'une répartition plus équitable des avantages de la croissance économique, ainsi que de la promotion des systèmes complets de protection sociale destinés à la société en tant que tout. L'emploi et le travail décent sont des facteurs cruciaux de réduction de la pauvreté.

### Bibliographie

1. United Nations, Economic Commission for Africa, Journal of African transformation: Reflections on Policy and Practice, Volume 1,

number 2, 2016

2. « Chacun a le droit à un niveau de vie adéquat pour la santé et le bien-être de lui-même et de sa famille, incluant la nourriture, les vêtements, le logement, les soins médicaux et les services sociaux nécessaires ; le droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou de l'absence de moyens de subsistance dans des circonstances hors de son contrôle.

La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage jouissent de la même protection sociale. »

3. [www.social-protection.org/gimi/gess/ShowTheme.do;jsessionid=TtZLXDvJlLrLV73ThvF35Lr54g3Qnxjlxv9JL4Gr74HG61PCb2Ly!-319743954?tid=1321&lang=EN](http://www.social-protection.org/gimi/gess/ShowTheme.do;jsessionid=TtZLXDvJlLrLV73ThvF35Lr54g3Qnxjlxv9JL4Gr74HG61PCb2Ly!-319743954?tid=1321&lang=EN)

4. United Nations. Economic Commission for Africa (2013) Being young in the Maghreb.

<http://repository.uneca.org/handle/10855/22556>

## La Route vers la Dignité

Par Bruno POUEZAT

*En juin 2015 (époque de la conférence)- Résident du Programme de développement des Nations Unies au Maroc. Nous publions ici une version abrégée de la déclaration de Bruno Pouezat.*

La transition des Objectifs du Millénaire sur le développement (OMD) aux Objectifs de développement durable (ODD) constitue une occasion historique pour nous recentrer sur le développement durable de la planète toute entière, et pour corriger le tir, si besoin est, en adaptant nos approches à la lumière de l'expérience acquise avec les OMD. Le défi à relever demeure majeur car les problèmes de développement que la communauté internationale doit résoudre à l'aube de l'après-2015 sont bien différents de ceux qui se posaient en l'an 2000, à l'adoption de la Déclaration du Millénaire.

Première constatation, si l'Organisation des Nations Unies se targue de rassembler les peuples, elle n'en est pas moins fondée sur des Etats définis par des frontières, alors même que les menaces d'aujourd'hui se moquent des frontières. Territoire national, mais aussi classe sociale, capacités individuelles, âge, sexe, géographie, appartenance ethnique ou religion, toutes les frontières créées par l'homme sont désormais balayées. Nos relations d'interdépendance désormais irréversibles, les problèmes de l'un deviennent, insidieusement et parfois soudainement, les problèmes de tous.

La mondialisation et l'interdépendance croissante des pays ont fait émerger non seulement des possibilités de développement inouïes, mais aussi de nouveaux besoins et, hélas, de nouvelles injustices dans la mesure où de nombreux groupes de population n'ont pas encore pu, ou su, profiter de leurs retombées bénéfiques. Au cours de la dernière décennie, des crises alimentaires,

énergétiques, financières, sanitaires et environnementales ont touché plusieurs pays, parfois amplifiées par la mondialisation et l'interdépendance économique, bancaire, logistique, politique, ethnique, confessionnelle des pays.

Alors qu'un Groupe de travail ouvert international planche sur l'identification et la définition des ODD – selon des thèmes transversaux tels que genre, environnement, migration, droits humains – il devient de plus en plus clair que la dignité humaine en constitue le dénominateur commun. Le Secrétaire général des Nations Unies M. Ban Ki-Moon a reflété cette prise de conscience en décrivant les engagements mondiaux pour l'après-2015 comme un « chemin vers la dignité ». Son rapport de décembre dernier à l'Assemblée générale de l'ONU intitulé « La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète », esquisse un fil d'Ariane fondamental pour donner aux consultations et aux débats qui s'articulent sur le dossier de « l'après-2015 » une orientation et un but clairs.

Le constat est brutal. A l'échelle de notre planète, tandis que quelques-uns vivent dans l'opulence, pauvreté endémique, inégalités criantes, chômage, maladie et dénuement sont le lot de milliards d'autres. L'élimination de la pauvreté d'ici à 2030 est le principal objectif du programme de développement durable. Nous vivons dans un monde d'abondance porteur d'énormes promesses scientifiques. Et pourtant, pour des centaines et des centaines de millions de personnes de par le globe, c'est aussi une ère de cruelles privations. Le défi majeur de notre époque est de combler ce fossé. Il n'y aura pas de dignité sans réduction majeure des inégalités.

Le défi de l'inégalité n'est pas nouveau, mais il est pernicieux, minant de l'intérieur la stabilité et la prospérité de nos sociétés. Il n'est pas, non plus, facile à résoudre. Comment, dans nos sociétés, donner une

voix – un vote, un poids – aux femmes, aux jeunes, aux minorités, aux migrants et réfugiés, aux peuples autochtones, aux personnes âgées? Et comment, encore, favoriser l'autonomisation des pauvres et des personnes handicapées? Tous ont le même droit à la dignité. Pour créer des sociétés résolument inclusives et moins inégales, nous devons nous engager à considérer leurs perspectives, à écouter leurs voix, à prendre en compte leurs priorités comme nous écoutons celles, bien plus distinctes, des gouvernements et des grandes entreprises.

S'ils reprennent les Objectifs du millénaire non encore atteints, les Objectifs de développement durable s'annoncent sensibles à ces nouveaux enjeux et visent à promouvoir une plus grande dignité des conditions de vie des peuples de la planète. Plus explicites dans ce sens que les OMD, les ODD vont ouvrir de nouveaux chantiers cruciaux, tels la lutte contre les inégalités, l'accompagnement d'une croissance économique durable et inclusive, la promotion du travail décent et de la protection sociale – mais aussi la provision de services sociaux par des gouvernements qui soient accessibles à tous, des gouvernements transparents et redevables.

Permettez-moi de conclure sur l'emploi et la protection sociale. Dans la formulation soumise à débat par le rapport du Secrétaire général, la proposition de l'Objectif de développement durable n° 8 vise à «promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous». Cette proposition soulève trois remarques. Tout d'abord, elle illustre la prise de conscience globale que, si la croissance économique doit devenir un véritable moteur de développement humain, elle doit nécessairement s'accompagner d'une diminution du taux de chômage et d'une qualité décente du travail offert.

Mais l'ODD 8 pousse nos ambitions plus loin.

Alors que 70% de la population mondiale n'a toujours pas accès à la protection sociale, l'ODD 8 nous engage à « parvenir à un taux de couverture substantiel des populations pauvres et vulnérables, d'ici 2030 ». Ignorons un instant le souhait légitime que quelqu'un nous précise, dans ce contexte, la valeur numérique de l'adjectif « substantiel ». Il demeure que cet ODD soulève une question. Et, pour une fois, cette question n'est pas rhétorique, parce dans ce domaine, les experts, c'est vous : pourquoi consacrer tant d'efforts à une cible si ambitieuse?

Je suis sûr que d'autres intervenants à cette rencontre seront en mesure d'apporter des éléments empiriques prouvant que la protection sociale a des incidences considérables sur les différentes dimensions du développement durable, telles que la réduction des inégalités et de la faim, l'augmentation de la productivité et la construction d'une stabilité politique. Je voudrais vous encourager dans cette voie, parce que le combat n'est pas gagné.

Ainsi, à l'occasion d'une récente conférence de haut niveau sur les défis de la protection sociale dans le contexte des Objectifs pour le développement durable, l'Administratrice du PNUD, Helen Clark, a souligné que la protection sociale devait être vue comme « la base du processus de développement » et non comme un objectif parallèle ou, encore moins, ultérieur. Elle a résumé sa position en concluant : « Sans protection sociale, le développement ne pourra pas être garanti ».

Le monde de 2015 ne satisfait pas encore, et de loin, toutes les attentes exprimées, à l'été 1945, par la Charte des Nations Unies. Mais ce 70ème anniversaire de l'organisation est riche de la conviction que les idéaux qui nous ont donné la vie sont encore pertinents, partagés et prioritaires si notre planète doit arriver à faire face aux défis globaux contemporains. Avec tant d'événements saillants dans notre calendrier et tant de nouveaux éléments à intégrer dans les

politiques nationales comme dans nos programmes à partir du 1er janvier 2016, ce colloque arrive à un moment propice. Le Maroc – dont l’innovation et l’expérience en matière de développement suscitent l’intérêt au-delà même de la région MENA – pourrait être un allié privilégié pour promouvoir « la dignité et la valeur des personnes » comme trait d’union entre l’agenda politique global et les défis de développement local les plus urgents.

Sources principales :

[http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/69/700&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/700&Lang=F)

[http://daccess-dds-](http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N15/117/37/PDF/N1511737.pdf?OpenElement)

[ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N15/117/37/PDF/N1511737.pdf?OpenElement](http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N15/117/37/PDF/N1511737.pdf?OpenElement)

*Les opinions exprimées dans les articles précédents sont celles de leurs auteurs respectifs et ne reflètent pas nécessairement les positions du Comité de direction du CIAS.*

## Ressources et liens utiles : les trouvailles du mois

### L'Afrique du Nord en transition. *La lutte pour les démocraties et les institutions.*

Publié par Ben Fishman. Routledge, Londres, 2016

*L'Afrique du Nord en transition* examine comment les peuples et les gouvernements d'Afrique du Nord font face aux révoltes arabes qui ont secoué les politiques de la région en 2011. Par le biais de chapitres individuels détaillant les développements majeurs en Algérie, en Libye, au Maroc et en Tunisie, les auteurs rassemblent un large cercle d'expertise, explorent les diverses réformes et options politiques requises afin de garantir progrès et stabilité. Le livre défend l'idée que sans le développement systématique et exhaustif d'institutions gouvernementales majeures qui se concentreraient sur la création d'emplois et la garantie d'une sécurité, la région risque de futures protestations, le terrorisme, voire une révolution.



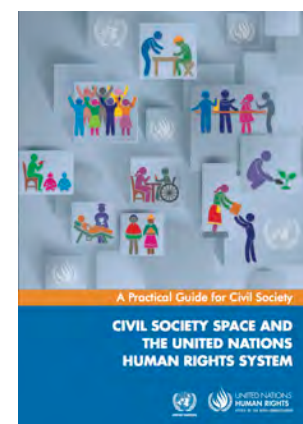
Pour plus de détails:

<http://www.iiss.org/en/publications/adelphi/by%20year/2015-9b13/north-africa-in-transition-2588>

### L'espace de la société civile et le système des droits de l'homme de l'ONU. Guide pratique pour la société civile.

HCDH, Genève, 2014

Ce guide préparé par le HCDH met en avant les questions relatives au travail des acteurs de la société civile (ASC). Il s'ouvre sur la définition des notions « société civile » et « espace de la société civile ». Puis il établit un panorama des conditions et de l'environnement nécessaires à une



société civile libre et indépendante, notamment les normes internationales importantes en matière de droits de l'homme, qui fixent les libertés d'expression, d'association et de rassemblement pacifique, et le droit à participer aux affaires publiques. Le guide comporte des exemples de collaboration entre les gouvernements et les ASC dont l'objectif est de développer un espace afin que la société civile mène à bien ses missions visant à ce que chaque être humain jouisse de l'ensemble des droits de l'homme.

Pour de plus amples détails :

[http://www.ohchr.org/Documents/AboutUs/CivilSociety/CS\\_space\\_UNHRSystem\\_Guide.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/AboutUs/CivilSociety/CS_space_UNHRSystem_Guide.pdf)

Rédacteur de la newsletter :  
Sergei Zelenev, Directeur exécutif  
E-mail: [szelenev@icsw.org](mailto:szelenev@icsw.org),

Adresse :  
ICSW, 5700 Arlington Ave., Bronx, New York, 10471 (Bureau de New-York)  
[icsw@icsw.org](mailto:icsw@icsw.org)  
Site web : [www.icsw.org](http://www.icsw.org);

Traduction française: Ohrem Stéphanie